



Commune de Tournon (Savoie)

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE

LE VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024 A 19H30

DATE DE CONVOCATION : 04/09/2024

DATE D’AFFICHAGE : 05/09/2024

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, ALIOUA Yacine, LASSIAZ Fabienne, OMELTCHENKO Luc, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, GARDET-CADET Michel, GIANNINA Gisèle, CHATELAIN Éric, CHEVRIER-GROS Sébastien

Excusés : MURAZ-DULAURIER Gilles (pouvoir à Fabienne LASSIAZ)

Absents : DRAGNEA Cindy

Nombre de conseillers formant la majorité : 12

PRÉSENTS : 10

VOTANTS : 11

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Éric CHATELAIN est élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°2024/45

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération n°20/2023 portant création d'un emploi permanent de secrétaire de mairie et déterminant les modalités de recrutement,

Vu la délibération n°44/2024 portant suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,

Madame le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Madame le Maire propose le tableau des emplois suivant à compter du 1^{er} juillet 2024 :

FILIERE	GRADE/EMPLOI	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL	POSTES POURVUS	POSTE A POURVOIR
Administrative	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe Secrétaire de Mairie	B	Temps complet/35h	1	0
Technique	Agent de maîtrise principal Agent technique	C	Temps complet/35h	1	0
	Adjoint technique Agent d'entretien	C	Temps non complet 12/35ème	1	0
Culturelle	Adjoint du patrimoine Agent d'accueil et d'animation de la bibliothèque	C	Temps non complet 10/35ème	1	0

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ **DÉCIDE** d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2024,
- ✓ **PRÉCISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune de Tournon sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades sont inscrits au budget.

Le Maire,
Sandrine BERTHET



Le secrétaire de séance
Éric CHATELAIN

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Eric Chatelain', written over a light blue circular stamp.

Transmis au contrôle de légalité
Le 23 SEP. 2024

Publié le 23 SEP. 2024